



MODIFICATION DE CONTRAT TELEVISION SATELLITE

Compte de facturation

N° de contrat TV SAT

IDENTIFICATION DU CLIENT

NOM PRÉNOM
TÉLÉPHONE ADRESSE MAIL

CHANGEMENT D'ADRESSE

ADRESSE
BOÎTE POSTALE CODE POSTAL COMMUNE

MIGRATION

Conformément aux dispositions de l'article 11.2 des CGV :

- Si migration à la baisse, la modification de l'abonnement (hors offre promotionnelle) se fera après un délai de 3 mois.
- Dans le cadre d'une offre promotionnelle, ce délai est porté à 6 mois.
- Si migration à la hausse, la modification de l'abonnement (et Options de contenus) est immédiate.

A LA HAUSSE A LA BAISSSE

<input type="checkbox"/> Formule BASIC	2 820 XPF	<input type="checkbox"/> Formule BASIC+	8 470 XPF
<input type="checkbox"/> Formule ESSENTIEL	5 500 XPF	(Formule Basic + Pack Canal+)	
<input type="checkbox"/> Formule PRIVILEGE	9 150 XPF	<input type="checkbox"/> Formule ESSENTIEL+	10 700 XPF
<input type="checkbox"/> Formule ELITE	14 910 XPF	(Formule Essentiel + Pack Canal+)	
<input type="checkbox"/> Pack CANAL+	7 500 XPF	<input type="checkbox"/> Formule PRIVILEGE+	13 670 XPF
<input type="checkbox"/> Option DISNEY CINEMA	1 240 XPF	(Formule Privilège + Pack Canal+)	
<input type="checkbox"/> Option NO LIMIT	1 690 XPF		
<input type="checkbox"/> Option PLANETE + A&E	1 410 XPF		
TOTAL NOUVEL ABONNEMENT			XPF TTC

ABONNEMENT PRINCIPAL

ACTIVER LA LOCATION* Références matériel :
 RÉSILIER LA LOCATION NS décodeur : NS carte VIACCES :

*Pour chaque décodeur loué, un dépôt de garantie de 5 000 XPF TTC vous sera demandé et encaissé immédiatement. Il vous sera restitué à la résiliation du service de location. La durée d'engagement pour la location du décodeur et pour l'option 2nd écran est de 3 mois.

OPTION 2ND ECRAN

ACTIVER Nombre de 2nd écran **RÉSILIER** Nombre de 2nd écran

<u>Option 2nd (1) :</u>	<u>Option 2nd (2) :</u>	<u>Option 2nd (3) :</u>
NS décodeur :	NS décodeur :	NS décodeur :
NS carte VIACCES :	NS carte VIACCES :	NS carte VIACCES :

*Pour chaque décodeur loué, un dépôt de garantie de 5 000 XPF TTC vous sera demandé et encaissé immédiatement. Il vous sera restitué à la résiliation du service de location. La durée d'engagement pour la location du décodeur et pour l'option 2nd écran est de 3 mois.

MODIFICATION DE PAIEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 6.3 des CGV, le changement de mode de paiement pour un mode de paiement autre que le prélèvement entraîne la remise d'un dépôt de garantie dont le montant est précisé dans la grille tarifaire.

- Au guichet (espèces, CB, chèques)
- Prélèvement automatique* *Remplir et signer la demande d'autorisation de prélèvement et fournir un RIB.

SIGNATURE DU TITULAIRE DU CONTRAT

Fait à : Date :

Le client	Le vendeur	Signature	Distributeur agréé
	NOM		Cachet